
COMPTE – RENDU de la Réunion du 21 Juin 2022

Date de convocation : 14 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-prési-
dent, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-présidente, M. Yves VILLE, M. Sébastien ISSALIS, M.
Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, M. Olivier DELANGE, Mme
Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M.
Isabelle PAYROT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Fran-
cis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie Josée DOUCET, M. Jean CALIBRE, Mme Marie DE NADAI,
M. Claude VERNET, M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Jean Pierre MASBOU, Mme Adeline
CHERRY-PELLAT.

Maires présents :

Procurations : M. Emmanuel DESTRUDEL donne procuration à M. Eric CABRIT, M. Jean Pierre
MASBOU donne procuration à Mme Anne TREBOSC.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Serge MASBOU annonce les excusés pour cette réunion du 21 juin 2022 : M. Emmanuel DESTRUDEL donne
procuration à M. Eric CABRIT, M. Jean Pierre MASBOU donne procuration à Mme Anne TREBOSC, Mme Marie
Josée DOUCET, M. Jean CALIBRE, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT
sont excusés.

Il propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (23 mai 2022) et demande si
quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 mai 2022, le vote se décomposant
comme ci-dessous :

Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00

Serge MASBOU demande si le Conseil est d'accord pour l'enregistrement de la séance afin d'en faciliter le compte
rendu. Pas d'opposition.

I – DÉLIBÉRATION : Approbation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable 2021 et de ses annexes.

N°2022-020

Serge MASBOU rappelle ce qu'est le RPQS, ce document sera envoyé en mairie.

Il a été fait le choix de présenter ce soir une synthèse du Rapport pour en faciliter la présentation.

Les annexes le composant sont le rapport de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le rapport d'analyse des mesures établi par l'Agence Régionale de Santé pour l'exercice.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Anne TREBOSC demande si cette synthèse pourra être envoyée aux communes. Oui elle le sera.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est procédé à sa diffusion sur le site internet de la collectivité et une synthèse est adressée aux abonnés lors de la facturation d'eau de solde de l'exercice N+1.

Le nombre d'abonnés desservis en 2021 est de 3028 contre 2977 en 2020. Le prix TTC du service au m3 pour 120m3 est de 2,65€.

Marc DUMAS présente le rapport des principaux indicateurs et les courbes de prix et de rendement. Il présente aussi le récapitulatif des volumes (production, exportations, consommations, service et perte). Le travail de sectorisation aide beaucoup à l'élaboration de ces données.

Marc DUMAS demande s'il y a des questions sur le RPQS ?

Le Président, après présentation de ce rapport, soumet son approbation à l'assemblée délibérante :

A l'issue des débats, les membres présents du Conseil Syndical :

ADOpte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC.

22 Pour

0 Contre

0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION : Fixation des Tarifs 2023.

N°2022-021

Serge MASBOU expose que, conformément aux dispositions du règlement de service, il y a lieu de fixer le prix de l'eau pour l'exercice 2023 avant le premier juillet de l'année N-1.

Au vu des dispositions financières du SIEF, des projets à venir, de l'évolution tarifaires des éléments constituant les dépenses courantes et malgré une gestion maîtrisée de ces dernières, il en résulte, la nécessité d'augmenter linéairement et régulièrement les prestations du SIEF. L'objectif étant de recourir le moins possible à l'emprunt et de favoriser l'autofinancement.

Serge MASBOU avait demandé à Marc DUMAS de faire un état des lieux des suspicions de « défaut » (c'est-à-dire 1 compteur pour 2 habitations ou 1 domestique sans consommation ou 1 domestique au nom de la société...) et lui demande de présenter cette analyse réalisée avec Kévin DELPECH.

Le président voudrait retrouver une équité sur les prix de l'eau et d'abonnement en gardant une justice sociale et aussi en tête cette année exceptionnelle que l'on vit avec une inflation à 5% ou plus.

Nous avons aujourd'hui trois catégories d'Abonnement : Domestique, Professionnel et Secondaire. L'idée est d'arriver à un prix unique comme beaucoup de syndicats et de l'étaler sur trois ans donc à l'horizon 2025 pour que ce soit moins brutal.

Le résultat de la consultation d'entreprises donne les résultats suivants selon les articles [L2151-1 à L2153-2](#) de la commande publique ; trois groupements d'entreprises ont été retenues :

- CAPRARO & Cie & Etandex
- SA FREYSSINET & SARL VGS & EARL RICARD
- RESINA & HYDRAU ELEC & GREINIER

Le montant estimatif des travaux était de 1 438 550 € HT (réalisé en octobre 2021) avec une tranche ferme et trois tranches additionnelles étalées sur 4 ans.

Suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offre, Monsieur le Président, propose au Conseil Syndical de retenir la proposition suivante :

- Groupement CAPRARO & ETANDEX (49 points/55)

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la proposition d'attribution du marché conformément à la décision de la CAO.

22 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Contrôle Radar La Diège

Nous sommes aujourd'hui au niveau du 15 août 2021.

On continue de regarder et il y a toujours quelques anomalies. Par exemple, une baisse de 500m³ à 300m³ le matin à 08h30 et une remontée à 500m³ en soirée.

On reproche au SIEF d'assécher la Diège après le pont du Couroul. Mais il faut savoir qu'on respecte les arrêtés.

La DDT contrôle l'activité de la Diège, il est à noter qu'aujourd'hui il n'y a que le SIEF qui est recensé avoir un pompage sur la rivière....

La semaine dernière, les techniciens se sont aperçus qu'il y avait de la turbidité, cela a alerté Marc qui s'est rendu compte que la SNCF faisait des travaux pour la consolidation des arches. Il a recherché un arrêté car le SIEF n'a pas été informé sans succès. Nous nous sommes rendus sur place pour voir l'entreprise. Nous avons alerté la DDT en suivant et une réunion a eu lieu le lendemain.

Claude MIQUEL demande si le syndicat de la rivière n'était pas au courant ? Ils ont été invités à la réunion et personne n'est venu.

A la suite de cette réunion, la DDT a fait des recommandations à la SNCF.

2 ponts ont été fait en 2020 et nous ne l'avons pas vu ni su.

2. Bilan partiel des chantiers à BALAGUIER D'OLT

Nous voulions faire un comparatif de prix sur ce chantier puisque le SIEF a réalisé les travaux, comparaison à faire avec les prix du marché à bon de commande.

Pour le Mas d'Andrieu, le marché était à 7 100 €HT pour 90m et 16 810 € HT pour 325m dans le bourg de Balaguiet.

Les travaux en interne sont chiffrés au plus proche de la réalité car le but n'est pas de tricher.

Première différence à voir, c'est que le linéaire réalisé est différent de l'estimation.

Pour le Mas d'Andrieu, on peut estimer à 5 707 €HT pour 75m et pour Balaguiet 10 332 HT pour 294m.

Manque un peu de travail administratif à comptabiliser mais nous l'aurions fait aussi pour le marché à bon de commande.

La question qu'il faut se poser maintenant est la suivante ? doit-on renouveler le marché à bon de commande ou doit on travailler en interne ou même sur 3 devis ? Cela éviterait des frais de bureau d'étude.

3. Alerte Risque Attentat

C'est arrivé ce soir, on vous en fait part, c'est à prendre au sérieux.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 40.

